

## EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Session 2019

Rapport de la présidente du jury

### 1- Concours

#### a. Conditions d'inscription

Les fonctionnaires justifiant – au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé – d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau sont autorisés à s'inscrire à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle -

#### b. Déroulement des épreuves

✓ L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3),

✓ L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il s'agit donc de reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Pour conduire cet entretien, le candidat expose sa présentation pendant une durée de cinq minutes, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes de présentation ; coefficient : 5).

### 2- Les candidats

*Répartition Hommes/Femmes*

	Inscrits	RAEP transmis	Admissibles	Admis
Femmes	19	11	11	3
Hommes	2	1	1	1
Total	21	21	12	4

### Répartition par notes

	Nb AB	Note < 10	Note > = 10	Total
Dossier RAEP	0	3	9	12
Entretien avec le jury	0	3	9	12

### 3- Remarques du jury composé d'une présidente, d'une représentante de l'enseignement supérieur et d'un agent comptable

Concernant les dossiers RAEP,

✓ La forme :

L'orthographe et la présentation des dossiers étaient soignées, les consignes ont été majoritairement respectées. La présentation en style télégraphique est à proscrire.

Les documents joints au dossier RAEP doivent être pertinents et apporter une plus-value.

Il s'agit de valoriser l'action du candidat et non décrire les missions quotidiennes, le jury doit percevoir toute la plus-value apportée par le candidat et les compétences qu'il a dû mobiliser.

✓ Le fond :

Il faut éviter de reprendre le déroulement de carrière chronologique puisque le jury dispose du tableau retraçant la carrière professionnelle du candidat. Il faut mettre en évidence les compétences acquises et savoir les expliciter par des exemples concrets. Le jury attend du candidat qu'il sache appréhender l'évolution de ses missions et qu'il se projette sur son avenir professionnel.

Concernant l'épreuve orale,

Les candidats ont majoritairement bien préparé leur présentation en ne dépassant jamais le temps imparti, les exposés étaient maîtrisés et plutôt dynamiques. Le jury a noté que la qualité des prestations s'était améliorée pour cette session. La plupart des candidats ont développé leur présentation en s'appuyant sur leur rapport d'activités, peu d'éléments nouveaux ont été apportés qui auraient pu apporter un éclairage supplémentaire au jury. Les conclusions comportant une projection sur le poste de secrétaire administrative de classe exceptionnelle ou une évolution de carrière sont intéressantes, quand elles sont le résultat d'une véritable réflexion. Or, le jury a constaté que les candidats ne savaient pas, ou peu, se projeter sur leur avenir professionnel.

Les candidats ont su contrôler leur émotion et ont fait preuve du savoir-être attendu. Les candidats ont su maîtriser leur stress très rapidement. Majoritairement, les candidats ont eu l'honnêteté de reconnaître quand ils ne savaient pas répondre. Dès lors, le jury posait une autre question. Certains candidats démontraient une véritable analyse pour répondre aux mises en situation. Le jury souhaiterait que les candidats personnalisent les conseils donnés lors des préparations à l'oral.

Tous les candidats n'ont pas su prendre de la distance par rapport à leurs missions, ce qui ne leur a pas permis de valoriser leur parcours. Par ailleurs, la majorité des candidats connaissaient leur environnement professionnel immédiat et possédaient une bonne connaissance des dossiers d'actualité. Le jury attend des candidats à l'examen professionnel de classe exceptionnelle qu'ils approfondissent leur approche du management et qu'ils soient en capacité d'analyser des situations en prenant un peu de hauteur et qu'enfin ils fassent preuve de curiosité. L'examen professionnel de classe exceptionnelle permet d'accéder à des postes d'encadrement intermédiaire, cet élément est à prendre en compte par tous les candidats.

AS LAVAL